



jeudi 16 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2009/01511**Cloture par l'avis n° FR/2023/01621**

Pris en application :

Risque pour la sécurité publique (stationnement interdit)**Fleuve de Seine****Commune l'Île Saint-Denis au PK 28,600 et au PK 29,000****Une interdiction de stationner (tous les usagers - Défini par usagers...)****- à partir du 07/05/2009 à 00:00 au 31/03/2010 à 12:00**

- o **Seine à l'aval de Paris**
entre les pk 85.400 et pk 85.600 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les Bateliers et Usagers de la voie d'eau sont informés, de l'interdiction de stationner au droit du garage à bateaux situé sur la commune de l'Île Saint-Denis (93), au PK 28,600 et au PK 29, 300 rive gauche de Seine, en raison de la détérioration des installations. Un nouvel avis à la batellerie signalera la remise en service des installations, dès leur réparation.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Chef de Subdivision

Signé

Cécile BASSERY